

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Macey  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 30 JANVIER 2024

## N° de délibération : 2024\_03

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13

Date de convocation  
24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, THOYER Laure, VINCENT David.**

Excusées : **TONNELIER Pauline, SERRE Laure.**

**Monsieur MARCHIZET Pascal** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : 4 Cimetière : Cases supplémentaires pour le Columbarium et réaménagement de l'espace cinéraire.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un besoin de renouvellement de cases de columbarium et un réaménagement de l'espace cinéraire vieillissant devient nécessaire.

4 entreprises sollicitées, mais seuls 2 devis nous ont été adressés :  
Les Pompes Funèbres Sylvestre et PECORARI SARL.

Après analyse des devis M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider le choix du devis retenu.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité par 13 voix POUR :

**Décide** de retenir le devis des Pompes Funèbres SYLVESTRE, 105 Route d'Auxerre St André Les Vergers (10120) pour la somme de 7 459.50 € HT soit 8 951.40 € TTC pour l'ajout de 7 cases de columbarium, une colonne du temps et bordures et fourniture de galets pour le jardin du souvenir,

**Décide** de valider les options d'une colonne de dispersion pour la somme de 1 475.00 € HT soit 1593.00 € TTC et la création de 6 cavurnes pour la somme de 1 250.00 € HT soit 1 350.00 € TTC.

**Autorise** M. le Maire à signer les documents nécessaires à ces travaux et solliciter éventuellement les subventions inhérentes à cette opération.

**Dit** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget 2024 en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 7 février 2024  
Dominique FLEURET,  
Maire



Dominique FLEURET  
2024.02.07 16:25:30 +0100  
Ref:5931764-8868721-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Dominique FLEURET